

Voilà pourquoi il ne faut jamais battre un enfant quand vous êtes en colère, ni quand il est en colère lui-même. Au lieu de payer un compte, vous contractez une nouvelle dette, et vous en faites contracter une bien grave à votre enfant. Celui-ci s'irritera contre son père ; il lui gardera rancune et concevra l'idée de le quitter dès qu'il pourra gagner sa vie par lui-même.

Attendez que le moment de sa passion soit passé, puis faites-lui comprendre sa faute et imposez-lui une pénitence.

Il y a surtout une faute, une très grave faute, qu'un père ne doit jamais laisser commettre à son enfant sans une sévère punition : c'est une insulte faite à sa mère. Une mère refuse quelque chose à un enfant capricieux ; celui-ci se fâche et dit à sa mère des paroles bien méprisantes ; il lui donne des noms bien injurieux. Il ne faut jamais, au grand jamais, laisser cet enfant impuni ; sinon, vous voulez son malheur et le vôtre. La malédiction que l'enfant a lancée contre sa mère retombera sur lui d'abord, et sur vous, époux et père coupable de lâcheté.

Écoutez bien le fait suivant :

Un prêtre visitait une famille. L'aîné des enfants lui demanda de lui ôter un *sort* qui le poursuivait. "J'ai toujours eu du malheur, mon Père. Rien ne me réussit ; un malheur n'attend pas l'autre. Je me suis marié à une femme que je croyais bonne ; elle m'a quitté l'autre jour pour se sauver, je ne sais où, accompagnée d'un autre homme. Et ce qui me fâche davantage, elle a choisi le moment où j'allais enterrer ma mère pour me jouer ce tour-là."

Une de ses sœurs, présente, se mit à pleurer, au souvenir de sa mère, et, s'adressant au Père, lui dit : "Je vais vous raconter le *sort* qui pèse sur lui ; c'est le sort qu'il a voulu jeter sur notre mère. Plus de vingt fois dans sa jeunesse, il l'a traité de "vieille folle, de m... femme, de vieille bonne à rien."

"Tout s'explique", dit le prêtre en se retirant

### MASCULIN OU FÉMININ

— Dites donc ; doit-on dire *un* ou *une* sandwich ?

Moi, ça m'est bien égal ; je dis toujours : "Donnez-moi trois sandwiches".

## Le billet de loterie

Le père Mathieu vivait seul avec son domestique Julien, qui l'aidait à cultiver son bien. Ce Julien était un brave garçon, un peu simple d'esprit, très dévoué à son maître, faisant le travail de quatre et ne réclamant jamais ses gages, cent francs par an, que le fermier lui mettait, de côté, disait-il.

Certain jour que Julien allait à la ville faire des commissions il demanda au fermier de lui donner un franc sur ce qui lui était dû ; il voulait prendre un billet de loterie.

— "Ce n'est point une mauvaise idée, fit le fermier, tu gagneras peut-être quelques chose." Et il lâcha les vingt sous.

— "Quel numéro as-tu pris ?" demanda-t-il à son serviteur quand celui-ci revint.

— 3618, notre maître.

Le fermier grava le chiffre dans sa tête. Le temps passa. Un matin, en lisant son journal, Mathieu eut un éblouissement ; le numéro 3618 avait gagné 50,000 francs. Le fermier brûla le journal, ce qui était inutile car Julien ne savait pas lire, et appela celui-ci.

— "Mon garçon, lui dit-il, tu m'as toujours fidèlement servi, je veux te récompenser ; je vais partager mes biens avec toi, mais c'est à condition que tu partageras aussi avec moi, tout ce que tu possèdes.

— Mais je n'ai rien, notre maître.

— Si fait, tu as tes gages d'amassés ; c'est dit, on partage ; c'est ce qu'on appelle une donation entre vifs."

On alla chez le notaire qui dressa un acte par lequel chacun des deux hommes donnait à l'autre la moitié de ses biens. Mathieu et Julien en reçurent chacun une copie. Le serviteur ne savait comment témoigner sa reconnaissance à son maître. En revenant, Mathieu dit à Julien.

— Dis donc, faudra pas oublier la loterie ; as-tu ton billet sur toi ?

— Mon billet, fit Julien, je vas vous dire, j'avais peur de ne point gagner, alors il y a huit jours, je l'ons vendu à un camarade qui m'a même payé un bon coup de cidre à boire pardessus le marché."

Il faut renoncer à décrire la stupeur du fermier, victime de sa malhonnêteté et de son avarice.